

Rapport moral et d'activité Exercice 2011

Notre association a atteint l'âge de raison. Après une tentative infructueuse de fédérer les divers utilisateurs de l'espace rural, nos statuts ont été approuvés en novembre 2005 par les quelques idéalistes et opiniâtres restants. Depuis, nous aussi, nous avons fait notre petit chemin: création d'un logo, d'un site, d'un kakémono, charte diffusée dans toutes les mairies (des centaines d'élus gersois y ont adhéré), sensibilisation de tous, des présidents de communautés de communes au gouvernement en passant par le préfet et les groupes du parlement, intervention dans plus de trente enquêtes publiques d'aliénation, actions sur le terrain et dans les manifestations (Gascogne-expo, foire aux fromages). Pendant ce temps, notre association a progressé, modestement en nombre, mais surtout en cohésion et en notoriété. La presse a bien voulu, à plusieurs reprises, populariser notre action.

Notre précédente A.G. a eu lieu le 10 février 2011; nos activités du début 2012 nous ont amenés à retarder la présente assemblée mais, pour gagner un peu de temps, nous avons décidé de former aussi le nouveau bureau. Chacun a reçu les comptes-rendus de nos réunions.

Dans l'exercice 2011, nous nous sommes réunis 7 fois (6 à Auch et une à Louslitges). Nous avons eu à intervenir dans deux enquêtes publiques d'aliénation de chemins, une à Mascaras, l'autre dernièrement à Montégut-Pessan. Dans trois cas (Couloumé-Mondebat, Castillon-Debats, St-Puy), les communes ont eu la sagesse de faire une modification de tracé; nous nous sommes rendus sur place mais n'avons pas fait de courrier au commissaire-enquêteur.

Nous avons participé à plusieurs débroussaillages : Pavie (26/2), St-Arailles (18/6), Louslitges (24/9) et Cannet (18/2/12). Tout le monde doit être remercié pour ses efforts.

Nous avons eu la satisfaction que, suite à notre intervention du précédent exercice, le préfet ait adressé à tous les maires un courrier rappelant leur obligation de police et conservation des chemins ruraux et de tenue d'un registre des chemins ruraux.

Nous sommes à nouveau intervenus auprès du gouvernement pour demander le retour des chemins ruraux dans le domaine public des communes. Il semble que nous ne soyons pas les seuls à agir dans ce sens. La période électorale est, peut-être, favorable à de nouvelles interventions.

Mais ce qui a le plus marqué notre exercice c'est la décision du Tribunal Administratif de Pau de se déclarer incompétent pour juger notre différend avec le maire de Cannet au sujet de son arrêté d'interdiction de circuler. La consolation est que nous n'ayons pas été condamnés à verser une indemnité.

Nous avons décidé de ne pas faire appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux ce qui aurait nécessité des frais d'avocat. Par contre, le recours aux tribunaux judiciaires reste une énigme malgré les conseils que nous avons sollicités auprès d'un ancien magistrat, auprès du greffe du T.I. d'Auch, de l'huissier de Riscle et de l'avocat du C.D.A.D.. Notre satisfaction dans le conflit avec le maire de Cannet est la réussite de l'opération coup de poing du débroussaillage du mois dernier.

Reste notre inquiétude par rapport à l'attitude de la mairie de Louslitges. Après notre débroussaillage, une randonnée organisée par l'association Rando-Pavie (qui est adhérente de Chemins Ruraux 32) a donné lieu à des incidents avec les édiles, suite aux articles de presse relatant la randonnée. Louslitges ne peut être une zone de non-droit et nous avons l'intention d'y veiller.

Finalement, cette année passée a été active, avec des satisfactions, des déceptions et quelques insuffisances. Nos finances sont modestes mais saines: le trésorier en parlera. Nous avons souvent évoqué des améliorations souhaitables : site internet, nombre d'adhérents, conseil juridique, fédération avec d'autres, actions publiques, dépliant, etc. Beaucoup, bien sûr, reste à faire, même si le respect des chemins ruraux progresse et que chacun de nous a l'opiniâtreté de ceux qui ont raison.